



## SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11  
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 23 juillet 2021

*Objet : Situation de l'EAJE « Les Coquelicots » concernant la rentrée de septembre 2021.*

Madame le Directeur de la Famille,

De nombreux agents de la crèche « Les Coquelicots » nous ont interpellés.

En effet, il leur a été annoncé, lors d'une réunion que la crèche accueillera, dès la rentrée, 106 enfants au lieu de 80 actuellement.

Le personnel est très inquiet quant à l'extension de la structure à venir.

Il est prévu qu'un nouveau service de 12 moyens occupe désormais les locaux du SAF. Pour autant, les assistantes maternelles continueront à s'y rendre plusieurs matinées par semaine. Alors que la crise sanitaire est entrée dans sa quatrième vague et que les protocoles sanitaires sont toujours applicables, les agents se demandent comment elles pourront respecter le non brassage des groupes.

Par ailleurs, les personnels ont été particulièrement surpris d'apprendre que 3 agents d'entretien à temps complets et 2 à temps partiel seront seulement présents sur la structure en septembre.

Ce faible nombre d'agents d'entretien prévu à la rentrée sur la structure nous interpelle.

Pour rappel, dans le dossier n°17/25 présenté pour avis au comité technique le 20 juin 2017, il était prévu, à l'ouverture de cet établissement, 7,5 ETP agents d'entretien pour 80 enfants accueillis.

Aussi, nous nous étonnons qu'il n'y ait que 4,3 ETP agents d'entretien prévus, alors que l'extension portera désormais le nombre d'enfants accueillis à 106.

De plus, les auxiliaires de puériculture nous alertent sur le fait que, lors des différentes réunions d'information, il leur a été dit qu'en cas d'indisponibilité ou d'absence des agents d'entretien, elles devraient accomplir leurs missions et être plus polyvalentes.

Vous savez, comme nous, que, ponctuellement, les agents s'entraident pour garantir la qualité d'accueil des enfants.

Pour autant, nous tenons à vous rappeler que, dans la fiche de poste des auxiliaires de puériculture, retravaillée récemment par votre direction, il est précisé que seul l'entretien du matériel pédagogique leur incombe.

Votre décision, d'imposer aux agents ce mode d'organisation récurrent des services, est pour nous inacceptable.

En effet, il est difficile d'entendre que les auxiliaires de puériculture effectueront les missions des agents d'entretien, alors même que vos services ont mis en place des jurys d'auxiliaires de crèche pour pallier au problème de recrutement des auxiliaires de puériculture.

Pour la CGT, il est primordial que tous les agents puissent exercer leur travail dans les meilleures conditions. Aussi, nous vous demandons de veiller au respect des missions qui incombent aux agents, conformément à leur fiche de poste.

Veillez agréer, Madame le Directeur de la Famille, l'expression de nos salutations distinguées.

P/ Le Syndicat CGT  
NICE METROPOLE COTE D'AZUR



**Sandy VOREDINI**  
Responsable du Secteur Revendicatif